

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PREAMBULE

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») déterminent les droits et obligations des Parties dans le cadre de la vente en ligne des Prestations commercialisées par LES 3 VALLEES TRAVEL, sur le Site de réservation, accessible depuis les adresses URL :

« www.reservation.les3vallees.com ».

Les présentes conditions générales de vente sont conclues entre :

- d'une part, LES 3 VALLEES TRAVEL, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, immatriculée au RCS de Chambéry sous le numéro 898 209 846 et au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours sous le numéro IM073220002, ayant souscrit une assurance de responsabilité civile professionnelle auprès de HISCOX SA, 38 avenue de l'Opéra, 75002 PARIS, (numéro du contrat : HA RCP0337398) ainsi qu'une garantie financière auprès de GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION, domicilié 132, rue des Trois Fontanot 92000 NANTERRE (numéro du contrat 4000717752/0) en application de l'article L. 211-18 II du code du tourisme, ayant pour numéro de TVA intracommunautaire FR08898209846 et dont le siège social est situé « l'Annexium », 318 avenue des Belleville 73600 MOUTIERS (ci-après « le Vendeur ») ;
- et d'autre part, toute personne physique ou personne morale (ci-après « le Client »), désirant effectuer un achat à distance d'une ou plusieurs prestation(s) (ci-après « la Commande ») commercialisées par LES 3 VALLEES TRAVEL sur le Site de réservation.

Il est convenu que les relations entre le Vendeur et le Client sont exclusivement régies par les présentes CGV. Les CGV sont opposables au Client qui reconnaît en avoir eu connaissance et les avoir acceptées avant de passer commande.

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – DEFINITIONS	4
ARTICLE 2 – OBJET	6
ARTICLE 3 - INFORMATION PRECONTRACTUELLE OBLIGATOIRE	6
ARTICLE 4 – OFFRES	7
ARTICLE 5 - RESERVATION	7
ARTICLE 6 - PRIX DES PRESTATIONS	8
6.1. Prix	8
6.2. Frais de dossier	8
6.3. Services de conciergerie	9
6.4. Révision de prix	9
ARTICLE 7 - MODALITES ET MOYENS DE PAIEMENT	9
7.1. Moyens de paiement	9
7.2. Sécurisation des paiements/lutte contre la fraude	100
7.3. Modalités de paiement	100
7.4. Défaut de paiement	Erreur ! Signet non défini.
ARTICLE 8 - DROIT DE RETRACTATION	100
ARTICLE 9 - HEBERGEMENT ET SEJOUR	11
9.1. Arrivée et départ	11
9.2. Dépôt de garantie et état des lieux	11
9.3. Règlement intérieur et ménage	11
9.4. Descriptifs et photographies	11
9.5. Classification de l'hébergement	12
9.6. Présence des animaux domestiques	12
ARTICLE 10 - REMONTEES MECANIQUES, MATERIEL DE SKI, ECOLE DE SKI	12
ARTICLE 11 - ASSURANCE	12
11.1. Assurance-annulation	12
11.2. Cas de renonciation	13
ARTICLE 12 – CONDITIONS D'ANNULATION	14
12.1. Annulation à l'initiative du Client ou du Bénéficiaire	14
12.2. Annulation à l'initiative du Vendeur	15
12.3. Cas de circonstances exceptionnelles et inévitables	15

ARTICLE 13 - MODIFICATION	16
13.1. Modification du fait du Client	16
13.2. Modification du fait du Vendeur	16
ARTICLE 14 - CESSION DU CONTRAT	16
ARTICLE 15 – RESPONSABILITE	17
15.1. Responsabilité de la SAS LES 3 VALLEES TRAVEL.....	17
15.2. Assurance et Garantie financière de la SAS LES 3 VALLEES TRAVEL	17
ARTICLE 16 – CONDITIONS DE TRANSPORT	17
16.1. Généralités	17
16.2. Responsabilités.....	17
16.3. Défaut d’enregistrement.....	18
ARTICLE 17 – FORMALITES ADMINISTRATIVES	18
17.1. Formalités administratives d’entrée en France	18
17.2. Formalités sanitaires	18
17.3. Mineurs	19
ARTICLE 18 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES	19
18.1. Données collectées.....	19
18.2. Finalités de la collecte	19
18.3. Identification des personnes autorisées à accéder aux données	20
18.4. Conservation des données	20
18.5. Droits du titulaire des données collectées	20
ARTICLE 19 – PROPRIETE INTELLECTUELLE	21
ARTICLE 20 – ARCHIVAGE.....	21
ARTICLE 21 – MODIFICATION DES CGV	21
ARTICLE 22 – CLAUSES DES CGV.....	21
ARTICLE 23 : DROIT APPLICABLE – RECLAMATION – MEDIATION – LITIGE.....	22
23.1. Droit applicable	22
23.2. Réclamation.....	22
23.3. Médiation	22
23.4. Litige	22
ARTICLE 24 - CONDITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX LOCATIONS DE MEUBLES	23
24.1. Présentation des offres de location	233
24.2. Prix.....	23

24.3. Arrivée et départ	23
24.4. Etat des lieux et dépôt de garantie	24
24.5. Capacité d'hébergement	24
24.6. Durée de location	24
24.7. Conditions de location.....	24
24.8. Responsabilité	25
24.9. Risques locatifs et responsabilités civile villégiature	25
24.10. Risques naturels et technologiques	25
ARTICLE 25 : FORMULAIRES D'INFORMATION STANDARD	25

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

Les termes et expressions employés dans les présentes CGV dont la première lettre est une majuscule, ont la signification qui leur est donnée ci-dessous :

Annulation	désigne indistinctement la résolution ou l'annulation de la Réservation. Elle s'effectue dans les conditions et selon les modalités définies dans les présentes conditions générales de vente ;
Bénéficiaire(s)	désigne la ou les personne(s) indiquée(s) comme étant bénéficiaire(s) de la ou des Prestation(s) ;
Bon d'échange	désigne le document adressé au Client par courrier électronique lors de la validation de sa Commande, remis par le Client au Vendeur ou au Prestataire Partenaire en règlement de la Prestation choisie au moment de l'achat. Le bon d'échange comprend : le nom du Client renseigné lors de l'achat sur le Site, la valeur nominale du Bon d'échange, sa date d'achat, la désignation de la Prestation ;
CGV	désigne les présentes conditions générales de vente ;
Client	désigne toute personne physique ou personne morale ayant la qualité de « consommateur » ou de « non-professionnel » au sens du code de la consommation, ou de « client » au sens du code du tourisme, qui réserve et/ou achète une ou plusieurs Prestations proposées par le SAS LES 3 VALLEES TRAVEL sur le Site de réservation. Le Client peut ou non être le Bénéficiaire de la Prestation. S'il n'est pas Bénéficiaire, il lui appartient de s'assurer de la capacité de chacun des Bénéficiaires à participer à la Prestation avant toute Réservation ;
Devis	désigne le document émis par la SAS LES 3 VALLEES TRAVEL et transmis au Client récapitulant la Réservation du Client et précisant les principales caractéristiques des Prestations ;
Forfait touristique	désigne la prestation résultant de la combinaison d'au moins deux types différents de services de voyage aux fins du même voyage ou séjour de vacances, dépassant vingt-quatre heures ou incluant une nuitée, telle que définie au II de l'article L. 211-2 du code du tourisme ;

Modification	désigne la modification de tout ou partie de la Réservation. Elle s'effectue dans les conditions et selon les modalités définies dans les présentes conditions générales de vente ;
Option	désigne tout produit ou service facultatif que le Client peut souscrire lors de la Réservation ;
Prestataire Partenaire	désigne tout tiers fournisseur de Prestation(s), dans le cadre de l'exécution de la Réservation, à savoir notamment les transporteurs ferroviaires, les compagnies aériennes, les sociétés de taxi, les sociétés de location de véhicule, les hébergeurs, les sociétés de remontées mécaniques, la ou les compagnie(s) d'assurance(s) sélectionné(s) par la SAS LES 3 VALLEES TRAVEL ;
Prestation(s)	désigne indistinctement toute prestation proposée à la vente en ligne par la SAS LES 3 VALLEES TRAVEL, notamment les prestations d'hébergement, les prestations de transport (fourniture de billets d'avion, de train, commande de taxis), de location de véhicule, de meublés de tourisme, de forfaits de remontées mécaniques, de matériels de ski, de cours de ski, les services de souscription d'assurances relatives aux prestations de voyages, les prestations de voyage liées et les forfaits touristiques, tels que ces termes sont définis à l'article L. 211-2 du code du tourisme, ou tout autre service fourni par la SAS LES 3 VALLEES TRAVEL ou les Prestataires Partenaires ;
Prestation de voyage liée	désigne la combinaison d'au moins deux types différents de services de voyage achetés aux fins du même voyage, couvrant au moins vingt-quatre heures ou une nuitée, ne constituant pas un forfait et entraînant la conclusion de contrats séparés avec des prestataires de services de voyage individuels, si un professionnel facilite : 1° A l'occasion d'une seule visite à son point de vente ou d'une seule prise de contact avec celui-ci, le choix séparé et le paiement séparé de chaque service de voyage par les voyageurs, ou 2° D'une manière ciblée, l'achat d'au moins un service de voyage supplémentaire auprès d'un autre professionnel lorsque le contrat avec cet autre professionnel est conclu au plus tard vingt-quatre heures après la confirmation de la Commande du premier service de voyage ;
Réservation	désigne toute commande, réservation et/ou achat d'une ou plusieurs Prestation(s), effectuée par le Client, auprès de la SAS LES 3 VALLEES TRAVEL sur le Site de réservation ;
Site de réservation	désigne le Site de réservation accessible à l'adresse URL « www.reservation.les3vallees.com », sur lequel la SAS LES 3 VALLEES TRAVEL propose à la vente en ligne ses Prestations. Ce site est hébergé sur la plateforme développée par la société ORCHESTRA, SAS au capital de 210 410 €, dont le siège social est situé 38 avenue de l'Opéra – 75002 Paris – France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 430 226 639 – APE 6201 Z.
Vendeur	désigne la SAS LES 3 VALLEES TRAVEL, proposant à la vente, sur le Site de réservation, des Prestations.

ARTICLE 2 – OBJET

Les présentes CGV s’appliquent, sans restriction ni réserve, à la vente en ligne :

- des Prestations commercialisées par le Vendeur sur le Site de réservation aux Clients ;
- des offres « packagées » incluant plusieurs prestations et/ou produits commercialisés par le Vendeur, le cas échéant, conjointement avec un ou plusieurs Prestataire(s) Partenaire(s).

La vente de Prestations est régie par le titre Ier du livre II du code du tourisme relatif à l’organisation de la vente de voyageurs et de séjours.

Les CGV constituent, avec le courrier électronique de confirmation, les documents de voyage et Bon(s) d’échange correspondant aux Prestations achetées, les documents contractuels opposables aux parties, à l’exclusion de tout autre catalogue, prospectus présentant les prestations qui n’ont qu’une valeur indicative. Les photographies et illustrations n’ont qu’une valeur indicative : elles sont dépourvues de valeur contractuelle.

La confirmation de la Commande entraîne acceptation, par le Client, des CGV en vigueur au jour de la Commande, dont la conservation et la reproduction sont assurées par le Vendeur, conformément à l’article 1127-1 du code civil.

ARTICLE 3 - INFORMATION PRECONTRACTUELLE OBLIGATOIRE

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et/ou à la conclusion du contrat, d’une manière lisible et compréhensible, les présentes Conditions générales de vente et de toutes les informations listées à l’article L. 221-5 du code de la consommation ainsi qu’à l’article R. 211-4 du code du tourisme.

En particulier, le Client reconnaît notamment avoir reçu la communication, préalablement à la confirmation de la réservation et à la conclusion du contrat, d’une manière claire et compréhensible, les informations suivantes :

- la destination, les caractéristiques essentielles, la catégorie touristique de l’hébergement ;
- le prix total de la Réservation et les modalités de règlement ;
- les conditions d’annulation ;
- les services compris dans le prix de la Réservation ;
- la possibilité de souscrire un contrat d’assurance couvrant certains cas d’annulation.

Le Client est informé qu’il peut acheter les Prestations proposées sur le Site de réservation, soit sous forme de prestation sèche ou d’un Forfait touristique et bénéficier des droits correspondants détaillés dans les formulaires standards respectifs accessibles avant le paiement et reproduits à l’article 25 des présentes CGV.

ARTICLE 4 – OFFRES

Les offres du Vendeur sont valables, à défaut d'indication particulière, tant qu'elles figurent sur le Site de réservation et dans la limite des disponibilités mentionnées, au jour de la Commande.

L'acceptation de l'offre par le Client est validée par la confirmation de la commande, laquelle intervient à l'issue du processus de réservation défini à l'article 5 des présentes CGV.

ARTICLE 5 - RESERVATION

Le Client peut procéder à la réservation des Prestations commercialisées par le Vendeur :

- soit directement le Site accessible depuis les adresses URL :
« www.reservation.les3vallees.com » ;
 - soit par téléphone, en contactant le numéro 04 79 24 07 77. Seules les réservations de Prestations dont la disponibilité a été confirmée par le vendeur sont fermes. Le contrat de vente est alors réputé formé.
- **ETAPE 1 - OFFRE DE VOYAGE – INFORMATION PREALABLE**
 - Le Client effectue son choix de Prestation proposé sur le Site.
 - Le Client sélectionne la date, la ville de départ si tel est le cas, la durée, l'horaire de réservation, le nombre de Bénéficiaires, puis valide une demande de devis ;
 - **ETAPE 2 - DEVIS**
 - Lorsque la Prestation est toujours disponible, le devis correspondant est présenté à l'écran ;
 - Le Client peut sélectionner une ou plusieurs options ; il ne sera plus possible d'y souscrire après la passation de la Commande ;
 - Le Client a la possibilité, selon l'offre, de modifier son devis selon les choix proposés, puis valide son devis.
 - ❖ **ETAPE 3 – INFORMATIONS PERSONNELLES**
 - Le Client renseigne ses coordonnées ainsi que les noms, civilités et, le cas échéant, l'âge des Bénéficiaires à l'identique des documents d'identités ;
 - Les coordonnées communiquées par le Client seront utilisées dans le cadre de la conclusion du contrat de vente et de l'envoi des documents relatifs à la Commande. A ce titre, le Client est invité à vérifier attentivement les informations communiquées ;
 - Pour continuer sa Réservation, le Client doit prendre connaissance des informations précontractuelles obligatoire, des Conditions Générales d'Utilisation du Site de réservation et des Conditions Générales de Vente, les accepter en cochant la case prévue à cet effet ;
 - ❖ **ETAPE 4 : PAIEMENT ET VALIDATION**
 - Le Client vérifie les informations renseignées dans le récapitulatif de Commande ;
 - Le Client sélectionne son mode de paiement parmi ceux proposés ;
 - Pour confirmer sa Commande, le Client valide et procède au paiement selon les modalités prévues à l'article 7.
 - ❖ **ETAPE 5 : CONFIRMATION DE LA COMMANDE**
 - La Commande est considérée comme confirmée si le paiement est accepté et si le Vendeur est en mesure de confirmer la Commande.
 - Le Contrat est réputé formé lors de la confirmation de la Commande.
 - Le Client est destinataire :
(1) d'un courrier électronique de confirmation du paiement, envoyé par le Service Payline ;

(2) d'un courrier électronique de confirmation envoyé par le Vendeur :

- indiquant le récapitulatif de la Commande, intégrant les éléments essentiels de la réservation, tels que l'identification du fournisseur des Prestations réservées, le prix, la quantité, la date, la durée et les éventuelles options souscrites ;
- comprenant les documents de voyage et Bon(s) d'échange correspondant aux Prestations achetées.

Ces emails de confirmation sont envoyés à l'adresse email renseignée par le Client.

- Le Client est donc invité à s'assurer de la bonne réception du courrier électronique de confirmation. En l'absence de réception d'email mentionné ci-dessus, le client doit prendre contact avec le **Service Client**.
- Le Client doit impérativement imprimer ou être en mesure de justifier, grâce à un accès à ses courriers électroniques depuis son smartphone, les documents de voyage et notamment le(s) Bon(s) d'échange afin de pouvoir les présenter en échange des différentes Prestations.

Le courrier électronique de confirmation vaut preuve de l'intégralité de la transaction et constitue le seul document faisant foi en cas de litige.

ARTICLE 6 - PRIX DES PRESTATIONS

6.1. Prix

Les prix des Prestations sont exprimés en euros toutes taxes comprises (TTC), tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande.

Le prix de la Prestation est celui en vigueur au jour de la confirmation de la Commande. Le Vendeur se réserve le droit de modifier à tout moment le prix des Prestations, tout en garantissant au Client l'application du prix en vigueur au jour de la confirmation de la Réservation sur le Site.

Seules les Prestations explicitement mentionnées dans la réservation sont comprises dans le prix.

Pour toute Prestation, ne sont pas compris dans le prix, sauf stipulation contraire dans le descriptif de la réservation :

- les assurances ;
- la taxe de séjour ;
- la taxe éco-recyclage ;
- les frais de dossier ;
- les frais de parking ;
- les excédents bagages ;
- les excursions ;
- les frais inhérents aux services de conciergerie (ménage, etc.) ;
- toute autre prestation non incluse dans le descriptif de la réservation.

6.2. Frais de dossier

Toute Réservation effectuée intégrant une Prestation d'hébergement donne lieu à la facturation de frais de dossier qui s'élèvent à un montant de 11 € TTC.

Les frais de dossier s'ajoutent au prix des Prestations. Ils sont indiqués avant la conclusion du contrat de vente sur le récapitulatif de la Commande. Ils sont réglés par le Client lors de la Réservation.

En cas de modification ou annulation d'une réservation, les frais de dossier sont non remboursables.

6.3. Services de conciergerie

Des services de conciergerie (ménage, fourniture du linge notamment) pourront être proposés au Client en complément des Prestations d'hébergement. Les frais inhérents aux services de conciergerie s'ajoutent au Prix des Prestations. Ils sont indiqués avant la conclusion du contrat de vente, sur le récapitulatif de la Commande.

Les frais inhérents aux services de conciergerie pourront être réglés par le Client lors de la commande en ligne ou sur place, à la remise des clefs, selon la Réservation.

6.4. Révision de prix

Conformément aux dispositions de l'article L. 211-12 du code du tourisme, le Vendeur se réserve le droit de modifier les prix, après la conclusion du contrat, tant à la hausse qu'à la baisse pour tenir compte des variations significatives :

- des redevances et taxes afférentes aux Prestations, telles que les taxes d'atterrissage, d'embarquement et/ou débarquement dans les ports et aéroports ;
- du coût du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres énergies, du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat ;
- des taux de change appliqués au voyage ou séjours s'il y a lieu.

La révision du prix à la hausse est notifiée au Client, avec sa justification et son calcul, sur un support durable, au plus tard, vingt (20) jours avant le départ.

Si la majoration dépasse 8 % du prix total des Prestations commandées, le Client peut annuler sans frais sa réservation et obtenir le remboursement de tous les paiements déjà effectués à condition de le notifier dans les 72 heures suivants la révision du prix communiquée par le Vendeur.

ARTICLE 7 - MODALITES ET MOYENS DE PAIEMENT

7.1. Moyens de paiement

Le paiement de la Réservation par le Client s'effectue uniquement par carte bancaire, chèque vacances ANCV e-connect ou virement sur demande du Client et après accord du vendeur (une preuve de virement devra être fourni par le client).

Sous réserve des indications contraires lors de la réservation, seules sont acceptées les cartes bancaires : visa et mastercard. Aux fins de réaliser le paiement, le Client doit renseigner le numéro de sa carte bancaire, la date de validité ainsi que le cryptogramme (trois chiffres au verso de la carte bancaire) pour confirmer le paiement.

Le Client garantit que le moyen de paiement utilisé est en cours de validité et qu'il n'est pas issu d'une opération frauduleuse.

Le justificatif de paiement est joint au courrier électronique de confirmation de la Réservation.

Le paiement est réalisé via un prestataire de service de paiement, la société Monext, établissement de monnaie électronique, agréée en France et contrôlé par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution). Pour plus d'informations, voir : www.monext.fr. La responsabilité du Vendeur ne pourra être engagée en raison du fonctionnement du service de paiement en ligne.

7.2. Sécurisation des paiements/lutte contre la fraude

Les paiements électroniques réalisés dans le cadre des réservations par téléphone ou en ligne sur le Site de réservation, sont sécurisés par le système 3D Secure garantissant la confidentialité et la sécurité des données.

Dans le cadre de sa démarche de lutte contre la fraude, le Vendeur se réserve le droit d'effectuer toutes les vérifications nécessaires afin de lutter contre la fraude à la carte bancaire et notamment demander au Client une copie de la carte d'identité/passeport, une copie de la carte bancaire, et toute autre information supplémentaire permettant de sécuriser le paiement.

En cas de refus de communiquer l'une des informations demandées, le Vendeur se réserve le droit d'annuler la réservation et de conserver les sommes versées en guise de frais d'annulation.

7.3. Modalités de paiement

Le paiement de la Réservation intervient dans les conditions ci-après définies.

Le Client devra s'acquitter :

- du montant total de la ou des Prestation(s) commandée(s), pour toute réservation à 45 jours ou moins du départ ;
- d'un acompte de 30 % du montant total de la réservation, hors assurance éventuelle et frais de dossier, pour toute réservation à plus de 45 jours du départ. Il pourra être proposé le prélèvement automatique du solde sur la carte bancaire du Client le 45-ième jour avant le départ ce que le Client accepte expressément.

La réservation est effective dès le versement par le Client de l'acompte, ou le cas échéant, du montant total de la Commande, sur le compte du Vendeur.

Le paiement de la Prestation est irrévocable, sans préjudice d'exercer son droit d'annulation ultérieure selon les conditions définies dans les présentes CGV.

7.4. Défaut de paiement

Dans le cas où le client ne règle pas le solde de son séjour le 45-ième jour avant le départ, le Vendeur procédera à l'annulation de la réservation du fait du Client et conservera l'acompte versé pour les frais d'annulation calculés conformément à l'article 12.

ARTICLE 8 - DROIT DE RETRACTATION

En application de l'article L. 221-28 du code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour tout achat à distance :

- des prestations « de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de transport, de location de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs », commandées sous forme d'un forfait ou séparément, pour une date ou à la périodicité déterminée ;
- de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du Client et renoncement à son droit de rétractation.

L'article L. 221-2 du code de la consommation exclut également cette faculté pour les contrats portant sur un forfait touristique, au sens de l'article L. 211-2 du code du tourisme et les contrats portant sur les services de transport de passagers.

Article 9 - HEBERGEMENT ET SEJOUR

9.1. Arrivée et départ

Les horaires d'arrivée et de départ sont indiqués sur le document de voyage (Bon d'échange) que le Client reçoit par courrier électronique après confirmation et paiement de la Prestation.

Si l'arrivée n'intervient pas à la date et à l'heure prévue sur le Bon d'échange, il est indispensable d'obtenir l'accord préalable de l'hébergeur ou du prestataire sur place. Pour ce faire, le Client doit le contacter directement. Ses coordonnées, adresse et numéro de téléphone sont mentionnés sur le Bon d'échange.

9.2. Dépôt de garantie et état des lieux

Le Client est informé qu'un dépôt de garantie (caution) pourra lui être demandé à l'arrivée sur les lieux du séjour notamment pour les prestations d'hébergement. Le montant est variable suivant les hébergements, appartements et chambres. Le dépôt de garantie est destiné à garantir la restitution des lieux en bon état.

Un état des lieux ainsi qu'un inventaire du mobilier et des différents équipements pourra être réalisé au moment de l'arrivée et avant le départ, en présence ou non de l'Hébergeur. Il appartient au Client de vérifier la propreté de l'hébergement et le bon état du matériel loué. Tout manquement doit être signalé à l'Hébergeur, dans les délais précisés par celui-ci.

Le dépôt de garantie sera restitué par l'Hébergeur à la fin de séjour/location au plus tard 1 (un) mois après le départ, conformément à l'état des lieux et déduction faite des éventuelles dégradations constatées dans l'hébergement.

9.3. Règlement intérieur et ménage

Il appartient au Client de prendre connaissance et de respecter le règlement intérieur affiché dans le lieu d'hébergement. Pour toute location, le ménage est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Sauf à ce que le Client ait souscrit aux « *services de conciergerie* », le ménage de fin de séjour n'est pas inclus et une somme forfaitaire peut être retenue si la location est jugée mal nettoyée.

9.4. Descriptifs et photographies

Les descriptifs des hébergements et logements (surface, disposition, types et nombre maximum de couchage, etc.) sont faits par type, ce qui implique que pour deux hébergements ou logements d'un même type, des différences non substantielles peuvent exister. Les photographies figurant dans les descriptifs n'ont qu'une valeur indicative.

9.5. Classification de l'hébergement

Le nombre d'étoiles attribué à l'hébergement ou la classification de l'hébergement indiquée dans le descriptif correspond à la classification déclarée par l'hébergeur.

9.6. Présence des animaux domestiques

Les animaux domestiques peuvent ne pas être acceptés dans certains hébergements. Il appartient au Client de vérifier sur la fiche descriptive de l'hébergement, ou, à défaut de renseignement, directement auprès de l'hébergeur, l'autorisation de la présence d'un animal domestique.

En toute hypothèse, le Client doit avoir obtenu l'accord préalable de l'hébergeur quant à la présence d'un animal domestique au sein de l'hébergement. Le cas échéant, un supplément « animaux domestiques » pourra lui être demandé sur place, par l'hébergeur.

Article 10 - REMONTEES MECANQUES, MATERIEL DE SKI, ECOLE DE SKI

Par dérogation à l'article 14 des présentes CGV, tout forfait de remontées mécaniques est strictement personnel, incessible et intransmissible. Le forfait doit être conservé par le Client durant tout le trajet effectué sur chaque remontée mécanique.

Les forfaits des remontées mécaniques, le matériel de ski ainsi que les cours de ski sont réservés à titre nominatif. Il est indispensable de renseigner précisément au moment de la réservation les noms, prénoms, dates de naissance et le niveau de chaque Bénéficiaire associé à ces prestations. En cas de manquement ou d'information erronée de la part du Client, la responsabilité du Vendeur ne pourra être engagée. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission des forfaits de remontées mécaniques ne pourra intervenir.

Les forfaits de remontées mécaniques et le matériel de ski sont à retirer aux adresses indiquées sur la réservation, durant les horaires d'ouverture. Aucun forfait de remontées mécaniques ne pourra faire l'objet d'un remboursement une fois utilisé, même partiellement.

Tout forfait de remontées mécaniques, ou matériel de ski, perdu, volé ou non utilisé ne fera l'objet d'aucun remboursement par le Vendeur. Afin de pallier ce type de désagrément, le Vendeur propose à ses Clients une assurance-annulation.

Pour toute activité de ski ou de sport de neige, le Vendeur recommande à ses Clients de souscrire à une assurance adaptée, pouvant être contractée aux caisses des remontées mécaniques.

ARTICLE 11 - ASSURANCES

11.1. Assurance-annulation

Aucune assurance n'est incluse dans les tarifs proposés par le Vendeur, sauf mention contraire. Le Vendeur conseille à ses clients de souscrire l'une des deux formules d'assurance suivantes :

- 1- Annulation de voyage, police n7713 couvrant notamment :
 - o Annulation ou modification du voyage
- 2- Multirisques, police n°7708 couvrant notamment
 - o Annulation ou modification du voyage y compris en cas de défaut ou excès de neige

- Prise en charge de frais hôteliers en cas d'arrivée différée à la station suite à la fermeture des accès routiers et ferroviaires par les autorités pendant plus de 5 heures
- Bris ou vol de matériel de ski personnel
- Perte ou vol du forfait remontée mécanique
- Interruption d'activités neige
- Assistance rapatriement

Les conditions contractuelles des garanties et des exclusions des contrats d'assurance sont consultables sur le site www.reservation.les3vallees.com.

Le Client peut opter pour la souscription d'une police d'assurance couvrant les risques détaillés dans l'offre, auprès de MUTUAIDE, par l'intermédiaire de PRESENCE ASSISTANCE TOURISME, intermédiaire en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07001824 conformément aux dispositions applicables.

Les coûts ainsi que les risques couverts par cette police d'assurance sont indiqués sur le Site Internet à titre indicatif. Pour davantage d'informations, le Client peut consulter son contrat d'assurance en cliquant sur le lien hypertexte figurant sur le descriptif de la commande
Aucune assurance n'est incluse dans les tarifs proposés par le Vendeur, sauf mention contraire.

11.2. Cas de renonciation

11.2.1. Multi-assurances

Avant toute souscription de l'un des contrats d'assurance proposés par le Vendeur, le Client est invité à vérifier qu'il n'est pas déjà bénéficiaire d'une garantie couvrant l'un des risques garantis par le contrat d'assurance proposé par le Vendeur.

Conformément aux dispositions de l'article L. 112-10 du code des assurances, le Client qui souscrit à des fins non-professionnelles un contrat d'assurance constituant un complément d'un bien ou d'un service vendu par le fournisseur, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par le contrat d'assurance, peut renoncer audit contrat, sans frais ni pénalités tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que le Client n'a fait intervenir aucune garantie. Cette renonciation doit intervenir dans un délai de 14 (quatorze) jours calendaires à compter de la conclusion du contrat d'assurance et doit être accompagnée d'un justificatif de l'existence d'un contrat d'assurance en cours couvrant des risques similaires au contrat souscrit par l'intermédiaire du Vendeur.

11.2.2. Vente à distance

Conformément à l'article L. 112-2-1 du code des assurances, un droit de renonciation s'applique aux polices d'assurances conclues à distance, notamment vendues en ligne, sans la présence physique simultanée des deux parties au contrat. Ce droit de renonciation ne s'applique pas aux contrats d'assurance de voyage ou de bagage ou aux polices d'assurance similaires à court terme d'une durée inférieure à un (1) mois. La durée du contrat d'assurance correspond à la période entre sa date de souscription et la date de cessation de toutes les garanties.

Lorsque le contrat d'assurance est éligible à ce droit de renonciation, le Client peut exercer ce droit en adressant une demande de renonciation, dûment complétée, datée et signée avant l'expiration du délai de 14 (quatorze) jours calendaires à compter de la date de conclusion du contrat d'assurance, selon les modalités définies dans le contrat d'assurance.

ARTICLE 12 – CONDITIONS D’ANNULATION

12.1. Annulation à l’initiative du Client ou du Bénéficiaire

Toute demande d’annulation doit être envoyée par le Client :

- par courrier électronique à l’adresse suivante : resa@les3vallees.com ;
- ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l’adresse suivante :

LES 3 VALLEES TRAVEL

L’Annexium
318 avenue des Belleville
73600 MOUTIERS

La date prise en compte pour la demande d’annulation est la date de réception du courrier électronique ou de la lettre recommandée avec accusé de réception.

12.1.1. Annulation avant le départ

Conformément à l’article L. 211-14, I du code du tourisme, le Client peut procéder à l’annulation partielle ou totale de sa Réservation, dans les conditions ci-après définies. En cas d’annulation, pour quelque raison que ce soit, les primes d’assurance et les frais de dossiers restent acquis au Vendeur et ne pourront faire l’objet d’un quelconque remboursement. Pour pallier ce type de désagrément, le Vendeur propose à ses Clients une assurance-annulation adaptée.

12.1.1.1. Prestations d’hébergement

Toute annulation d’une Prestation d’hébergement entraîne l’annulation de la Réservation dans sa totalité et la perception des frais d’annulation calculés selon le barème des frais suivant :

- à plus de 45 jours de la date de départ : pas de frais d’annulation ;
- entre 45 et 30 jours de la date de départ : 30 % du montant total de la Réservation ;
- entre 30 et 15 jours de la date de départ : 50 % du montant total de la Réservation ;
- à 15 jours ou moins de la date de départ : 100 % du montant total de la Réservation.

12.1.1.2. Prestations de transport

Pour l’ensemble des Prestations de transport terrestre et aérien, les frais d’annulation sont de 100 % du prix du billet. En cas de non-utilisation du billet d’avion, le Client peut prétendre au remboursement des taxes et redevances individualisées comprises dans le prix du billet et dont l’exigibilité procède de l’embarquement effectif du Client.

Le remboursement de ces taxes et redevances interviendra conformément aux dispositions de l’article L. 224-66 du code de la consommation.

12.1.1.3. Prestations autres que l’hébergement et le transport

Toute annulation d’une Prestation autre que l’hébergement et le transport, toute annulation partielle d’un Forfait touristique visant une ou plusieurs Prestation(s) autre(s) qu’une prestation d’hébergement et le transport, entraîne la perception des frais d’annulation calculés selon le barème des frais suivant :

- à plus de 15 jours de la date de départ : pas de frais d’annulation ;
- entre 15 et 3 jours de la date de départ : 50 % du montant total de la Réservation ;
- à 3 jours ou moins de la date de départ : 100 % du montant total de la Réservation.

Les forfaits touristiques pré-packagés ne peuvent être ni modifiés ni annulés partiellement.

Une demande d'annulation partielle d'un Forfait touristique pré-packagé entraîne l'annulation totale de la Réservation.

Le Vendeur procèdera au remboursement des sommes versées par le Client déduction faite des frais d'annulation, et le cas échéant des cotisations d'assurance, dans un délai de quatorze (14) jours calendaires après l'annulation de la Réservation.

12.1.2. Annulation après le départ

Tout séjour interrompu, abrégé ou toute Prestation non-utilisée par le Client pour une raison non-imputable au Vendeur ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Tout Client ou Bénéficiaire ne se présentant pas sur le lieu de son séjour se verra retenir 100 % du montant de la réservation y compris les options. En cas de souscription d'une assurance couvrant l'interruption ou l'annulation du séjour après le début de la Prestation, le Client devra se conformer aux prescriptions de la police d'assurance applicable.

12.2. Annulation à l'initiative du Vendeur

Conformément à l'article R. 211-10 du code du tourisme, si le Vendeur se trouve contraint d'annuler la ou les Prestation(s) commandée(s), il en informera le Client dans les meilleurs délais.

Dans ce cas, le Vendeur pourra proposer au Client une prestation équivalente, en termes de qualité, de classement, d'équipement et de prix, et prendre en charge l'éventuelle différence de prix constatée si la prestation proposée est supérieure à celle mise en vente sur le Site de réservation.

En l'absence de proposition d'une prestation équivalente ou supérieure de la part du Vendeur, ou en cas de refus du Client de ladite proposition, le Client sera remboursé des sommes versées dans un délai de quatorze (14) jours calendaires et pourra prétendre à une indemnité supplémentaire au moins égale à la pénalité que le Client aurait dû payer si l'annulation était intervenue de son fait à cette date, en application de l'article 12.1 des présentes CGV, s'il satisfait aux conditions définies au III de l'article L. 211-14 du code du tourisme.

12.3. Cas de circonstances exceptionnelles et inévitables

En cas de circonstances exceptionnelles et inévitables, la faculté de résolution du contrat sans frais prévue au II de l'article L. 211-14 du code du tourisme est possible tant pour le Client que pour le Vendeur.

Les « circonstances exceptionnelles et inévitables » au sens du présent article sont définies comme toute situation échappant au contrôle du Client, du Vendeur, de tout hébergeur et/ou prestataire partenaire impliqué dans l'exécution des Prestations commandées et dont les conséquences n'auraient pas pu être évitées même si toutes les mesures raisonnables avaient été prises, et qui empêchent l'exécution de tout ou partie des obligations prévues au contrat.

Il en est ainsi notamment en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil, de conditions climatiques, géographiques, sanitaires ou politiques intervenant à proximité immédiate du lieu de destination, susceptible de mettre en péril la vie du Client.

ARTICLE 13 - MODIFICATION

13.1. Modification du fait du Client

Toute demande de modification de la Réservation avant le départ doit être envoyée par le Client :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : resa@les3vallees.com ;
- ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

LES 3 VALLEES TRAVEL

L'Annexium
318 avenue des Belleville
73600 MOUTIERS

Toute modification doit faire l'objet d'un accord préalable du Vendeur. Elle est traitée en fonction des disponibilités.

Toute demande de modification faite par le Client pourra donner lieu à l'application de frais de dossiers d'un montant de 25 € TTC, par personne ainsi que, le cas échéant, de tous frais et/ou compléments de prix supportés par le Vendeur en raison de cette modification. Toute modification du nom et/ou prénom(s) sera traitée comme une cession, au sens de l'article 14 des présentes CGV.

13.2. Modification du fait du Vendeur

Conformément aux dispositions de l'article L. 211-13 du code du tourisme, le Vendeur se réserve le droit de modifier unilatéralement les conditions d'exécution des Prestations avant le départ.

Le Vendeur informe le Client des modifications mineures apportées. Le Client ne peut prétendre à aucune indemnité du fait des modifications mineures ainsi apportées par le Client.

Dans l'hypothèse où, conformément à l'article R. 211-9 du code du tourisme, le Vendeur est contraint de modifier l'un des éléments essentiels des Prestations réservées par le Client ou ne peut satisfaire aux exigences particulières du Client qu'il aura acceptées, il avertira le Client de manière claire et compréhensible :

- des modifications apportées et, s'il y a lieu, de leur répercussion sur le prix des Prestations ;
- du délai dans lequel le Client doit apporter une réponse au Vendeur sur le choix opéré ;
- des conditions d'annulation sans frais en cas de refus des modifications apportées.

Le Client dispose d'un droit de refuser la modification proposée et d'obtenir le remboursement intégral du prix versé dans un délai maximal de quatorze (14) jours calendaires après l'annulation de la réservation. Dans le cas d'acceptation par le Client des modifications, une nouvelle confirmation de réservation lui est adressée avec l'ensemble des informations requises. Lorsque les modifications des Prestations entraînent une baisse de leur qualité ou de leur prix, le Client a le droit à une réduction de prix adéquate.

ARTICLE 14 - CESSION DU CONTRAT

Conformément aux articles L. 211-11 et R. 211-7 du code du tourisme, le Client peut céder son contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet et ce jusqu'à 7 (sept) jours avant le début de la Prestation, à une personne qui remplit toutes les conditions requises pour la Prestation.

Le Client est tenu d'informer le Vendeur de la cession, par tout moyen lui permettant d'en obtenir un accusé de réception. Le Client cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde de la réservation ainsi que de tous les frais, coûts et taxes afférents à cette cession.

ARTICLE 15 – RESPONSABILITE

15.1. Responsabilité de la SAS LES 3 VALLEES TRAVEL

La SAS LES 3 VALLEES TRAVEL est responsable, avec les Prestataires partenaires, de la bonne exécution des Prestations achetées par le Client sur le Site de réservation.

En revanche, la SAS LES 3 VALLEES TRAVEL ne peut être tenu pour responsable de l'inexécution totale ou partielle des Prestations commandées ou du non-respect total ou partiel des obligations stipulées dans les présentes CGV, en présence de cas fortuits, de mauvaise exécution, de fautes commises par le Client, ou de faits d'un tiers étranger à la fourniture des Prestations prévues au contrat, de cas de force majeure, ou de circonstances exceptionnelles et inévitables.

Conformément à l'article L. 211-17, IV du code du tourisme, à l'exception des préjudices corporels et des dommages causés intentionnellement ou par négligence, la responsabilité de la SAS LES 3 VALLEES TRAVEL est limitée à un montant correspondant à 3 (trois) fois le prix total hors-taxe des Prestations commandées et ayant donné lieu à un dommage indemnisable.

15.2. Assurance et Garantie financière de la SAS LES 3 VALLEES TRAVEL

La SAS LES 3 VALLEES TRAVEL a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de HISCOX SA, 38 avenue de l'Opéra, 75002 PARIS (numéro du contrat : HA RCP0337398) ainsi qu'une garantie financière auprès de GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION (montant de la garantie : 500 000€, domicilié 132, rue des Trois Fontanot 92000 NANTERRE (numéro du contrat 4000717752/0).

ARTICLE 16 – CONDITIONS DE TRANSPORT

16.1. Généralités

L'achat d'un Forfait touristique incluant une prestation de transport, qu'elle soit terrestre ou aérienne, implique de la part du Client l'acceptation des Conditions générales et particulières du transporteur, qui sont disponibles sur le site internet du transporteur.

Les heures, aéroports de départs et d'arrivée, types d'appareils, compagnies de transport, itinéraires, correspondances, mentionnés sur le titre de transport, sont données à titre indicatif et peuvent être modifiés sans préavis. Des retards sont susceptibles d'intervenir pour des raisons indépendantes de la volonté du Vendeur. Les trajets sont susceptibles d'être modifiés par les compagnies de transport, notamment par changement d'itinéraire, ajout d'escales ou changement d'aéroport ou de compagnie.

16.2. Responsabilités

La responsabilité des compagnies de transport qui assurent les Prestations de transport est limitée en cas de dommage, ou réclamation de toute nature, aux conditions des transports des passagers et de leur bagage exclusivement.

La responsabilité des transporteurs aériens est limitée par le droit national ou international qui leur est applicable, notamment les Conventions Internationales de Varsovie du 12 octobre 1929 ou de Montréal du 28 mai 1999, ainsi que par leurs propres conditions de transport acceptées préalablement à toute commande. En cas de retard, surréservation ou annulation de vol, la responsabilité de tous les transporteurs aériens au départ ou vers de l'Union Européenne pour les seules compagnies communautaires est régie par le Règlement UE 261/2004 du 11 février 2004 qui met à leur charge l'indemnisation forfaitaire -sauf circonstances extraordinaires -, l'assistance et la prise en charge des passagers.

La responsabilité du Vendeur ne saurait en aucun cas se substituer à celle des transporteurs assurant les transferts ou transports de passagers et bagages.

16.3. Défaut d'enregistrement

Le Vendeur ne peut être tenu pour responsable du défaut d'enregistrement lorsque le ou l'un des Bénéficiaire(s) ne se présente pas ou ne présente pas les documents d'identification et/ou sanitaires valides (carte d'identité, passeport, visa, certificat de vaccinations) nécessaires au voyage. En cas de défaut d'enregistrement du Client, il sera retenu 100% du montant total du voyage.

Le Vendeur ne peut être tenu pour responsable du défaut d'enregistrement des Clients au lieu de départ du voyage occasionné par un retard de pré acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'intempéries, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers, ou de mouvements sociaux (grèves..). Dans tous les cas, les compagnies de transport demeurent seules responsables des éventuelles irrégularités de trafic.

ARTICLE 17 – FORMALITES ADMINISTRATIVES

17.1. Formalités administratives d'entrée en France

Le Client doit respecter les formalités administratives d'entrée en France qui sont à ses frais.

Le Client doit vérifier, préalablement à l'achat de son voyage et en fonction de sa situation personnelle, s'il dispose d'un passeport et/ou d'une carte nationale d'identité en cours de validité, ainsi que tout autre document visa / autorisation ETSA, livret de famille, autorisation de sortie du territoire, requis et conforme aux exigences pour entrer en France.

Tout voyageur ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, d'un Etat partie à l'Accord sur l'Espace Economique Européen ou de la Suisse, doit être en possession d'une carte d'identité ou passeport en cours de validité.

17.2. Formalités sanitaires

Le Client et les Bénéficiaires des Prestations sont informés qu'ils demeurent responsables du respect de toutes les formalités sanitaires nécessaires pour le voyage et/ou le séjour et assument les préjudices résultant du non-respect de ces formalités.

17.3. Mineurs

Les enfants âgés de moins de 18 ans doivent voyager accompagnés d'un adulte. Un mineur qui effectue un voyage doit être en possession d'une carte d'identité et tout autre document exigé par les autorités compétentes du pays de départ.

ARTICLE 18 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

18.1. Données collectées

Pour la vente en ligne de Prestation(s) sur le Site de réservation, le Vendeur, dont l'identité et les coordonnées sont précisées en Préambule, collecte des données personnelles. Le Vendeur est responsable de traitement des données personnelles des Clients, au sens de la législation sur les données à caractère personnel.

Ces données sont notamment :

- Noms, prénoms, civilité, date de naissance ;
- Adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone ;
- Modalités et moyens de paiement ;
- Toute autre information nécessaire à la Réservation ou à l'exécution de la/les Prestation(s) commandée(s).

18.2. Finalités de la collecte

La collecte de ces données personnelles est indispensable à l'exécution de la Prestation commandée et, en cas de refus de les communiquer, le Client s'expose à des difficultés d'exécution de la Prestation qui ne pourront donner lieu à l'engagement de la responsabilité du Vendeur.

Ces données personnelles sont collectées dans le but exclusif d'assurer la gestion de la Clientèle du Vendeur, dans le cadre de la conclusion du contrat et de son exécution, sur la base du consentement du Client. Elles ne sont utilisées que pour les finalités auxquelles le Client a consenti.

Plus précisément, les finalités sont les suivantes :

- Identification des personnes utilisant et/ou réservant les Prestations ;
- Identification de la ou les personne(s) bénéficiaire(s) des Prestations ;
- Formalisation de la relation contractuelle ;
- Réalisation des Prestations commandées ;
- Gestion des contrats et des réservations ;
- Communication aux Prestataires Partenaires pour l'exécution des Prestations commandées ;
- Facturation et perception des paiements ;
- Gestion des comptes clients et suivi de la relation client ;
- Gestion des impayés et des contentieux ;
- Gestion de l'exercice des droits relatifs aux données personnelles ;
- Traitement des opérations relatives à la gestion clients ;
- Communications commerciales et prospection, animation.

18.3. Identification des personnes autorisées à accéder aux données

Pour atteindre les finalités décrites ci-dessus, et dans les limites nécessaires à la poursuite de ces finalités, les personnes autorisées à accéder aux données collectées par le Vendeur sont les suivantes :

- le Vendeur et son personnel : service client, service administratif, comptabilité et contrôle de gestion, informatique et marketing & commercial ;
- les Prestataires Partenaires et leur personnel chargés de la réalisation et/ou l'administration des Prestations et étant amenés à intervenir à ce titre sur les traitements ;
- la société Orchestra et son personnel, afin que celui-ci puisse fournir les services nécessaires au fonctionnement du Site, dans les limites strictement nécessaires à l'exécution du contrat conclu avec le Vendeur.

L'accès des partenaires, prestataires et hébergeurs chargés de l'exécution des Prestations aux données personnelles des Clients se fait sur la base de contrats signés faisant mention des obligations leur incombant en matière de protection de la sécurité et de la confidentialité des données.

18.4. Conservation des données

Les données collectées par le Vendeur seront conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités décrites ci-dessus, augmentée du délai de la prescription légale :

- 6 ans pour les documents fiscaux ;
- 10 ans pour les pièces comptables ;
- toute la durée des contentieux et jusqu'à épuisement des voies de recours.

Les données personnelles relatives à la carte bancaire du Client sont conservées exclusivement dans le délai nécessaire pour la réalisation de la transaction.

Les données personnelles nécessaires à l'expédition d'offres commerciales sont conservées tout le temps où le client ne se désinscrit pas.

18.5. Droits du titulaire des données collectées

Le Client dispose à tout moment d'un droit à l'information, ainsi que d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement (sauf si lesdites données sont nécessaires au Vendeur pour l'exécution des services, le respect de ses obligations légales, ou l'exercice de ses droits) lié aux données qui le concernent.

Le Client dispose également d'un droit d'obtenir la limitation d'un traitement et d'un droit à la portabilité des données qu'il a pu fournir.

Le Vendeur attire l'attention du Client sur le fait que le non-renseignement ou la modification des données sont susceptibles d'avoir des conséquences dans le traitement de certaines demandes, dans le cadre de l'exécution de certains services et que les demandes du Client, au titre de l'exercice de ces droits, seront conservées à des fins de suivi.

Pour exercer ces droits, il suffit au Client d'adresser sa requête :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : resa@les3vallees.com ;
- ou par courrier à l'adresse suivante :

LES 3 VALLEES TRAVEL

L'Annexium
318 avenue des Belleville
73600 MOUTIERS

Conformément à la réglementation en vigueur, cette demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du Client et précisant l'adresse à laquelle le Vendeur doit faire parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans les meilleurs délais.

Dans l'hypothèse où aucune réponse satisfaisante ne serait apportée par le Vendeur au Client, il lui est possible d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, en l'occurrence, en France : la CNIL, 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07. Tél : 01 53 73 22 22.

ARTICLE 19 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments composant le Site de réservation (design, éléments graphiques et textuels, photographies, dessins, images, interfaces charte graphique et technologies sous-jacentes) de même que les marques et logos sont protégés par les lois françaises et internationales en vigueur, relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ces éléments, sans autorisation préalable, est strictement interdite et expose les contrevenants à des poursuites judiciaires.

ARTICLE 20 – ARCHIVAGE

Tout contrat conclu avec le client correspondant à une commande d'un montant supérieur à 120 euros TTC sera archivé par le Vendeur pendant une durée de 10 ans conformément aux articles L213-1, R213-1 et R213-2 du code de la consommation.

Le Vendeur archivera ces informations et produira une copie du Contrat à la demande du Client.

ARTICLE 21 – MODIFICATION DES CGV

Le Vendeur se réserve la faculté de modifier à tout instant ses CGV.

En cas de modification des CGV, les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande dont une copie datée à ce jour peut être remise à sa demande au Client.

ARTICLE 22 – CLAUSES DES CGV

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des CGV.

ARTICLE 23 : DROIT APPLICABLE – RECLAMATION – MEDIATION – LITIGE

23.1. Droit applicable

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

23.2. Réclamation

Toute réclamation doit être adressée :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : resa@les3vallees.com ;
- ou par courrier à l'adresse suivante :

LES 3 VALLEES TRAVEL
L'Annexium
318 avenue des Belleville
73600 MOUTIERS

La réclamation doit être accompagnée de tous les justificatifs (document de voyage, Bon d'échange, courrier économique de confirmation) délivrés au Client dans le cadre de sa Réservation et pouvant le bienfondé de la réclamation.

23.3. Médiation

Tout Client n'ayant pas obtenu de réponse satisfaisante à sa réclamation dans les 60 (soixante) jours après la saisine du Vendeur, peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle dans les conditions des articles L. 611-1 et suivants du code de la consommation, ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges.

Le Client est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation, dans un délai maximal d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès du Vendeur, auprès du **Médiateur du Tourisme et du Voyage** selon les modalités fixées sur le site <https://www.mtv.travel/>

MTV – Médiation Tourisme Voyage
BP 80 303 75 823
PARIS CEDEX 17
Téléphone : (+33) 01 42 67 96 68
Email : info@mtv.travel

S'il le souhaite, le Client peut également recourir au service de règlement des différends en ligne proposé par la Commission européenne conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013. Cette plateforme est accessible depuis le lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>

23.4. Litige

Tous les litiges auxquels les réservations passées en application des présentes CGV pourraient donner lieu qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Client et le Vendeur seront soumis aux tribunaux compétents, dans les conditions de droit commun.

ARTICLE 24 - CONDITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX LOCATIONS DE MEUBLES

Les locations sèches de meublés de tourisme (hors Forfait touristique) sont également régies par les conditions particulières de vente définies ci-après, qui dérogent ou, le cas échéant, complètent les précédentes stipulations des présentes Conditions Générales de Vente.

24.1. Présentation des offres de location

Conformément à l'article D. 324-1-3 du code du tourisme :

- toute offre de location d'un meublé de tourisme émanant d'un professionnel porte la mention « annonce professionnelle » ;
- toute offre de location d'un meublé de tourisme n'émanant pas d'un professionnel porte la mention « annonce d'un particulier ».

Ces mentions figurent sur l'offre affichée sur le Site de réservation.

24.2. Prix

Le Prix indiqué pour une location de meublé de tourisme comprend la mise à disposition du logement, charges, eau, électricité, chauffage inclus.

Le Prix ne comprend pas :

- les frais de dossier ;
- la taxe de séjour ;
- les assurances ;
- les frais de conciergerie (ménage, fourniture du linge notamment) ;
- le dépôt de garantie (caution) versé à l'hébergeur à la remise des clés ;
- les éventuels frais de parking ;
- les prestations complémentaires éventuelles.

La taxe de séjour, les frais de dossiers et, le cas échéant, les frais inhérents aux services de conciergerie s'ajoutent au Prix indiqué sur le Site de réservation, lors du récapitulatif de la Réservation et avant la conclusion du contrat de vente, dans les conditions définies dans les présentes CGV.

24.3. Arrivée et départ

La remise des clés par l'Hébergeur au Locataire, le jour de son arrivée, s'effectue à l'heure mentionnée sur le document de voyage ou Bon d'échange généré par le Vendeur.

Elle s'effectue selon les conditions fixées par l'Hébergeur :

- soit en main propre ;
- soit par l'accès à un boîtier sécurisé.

A défaut de remise des clés dans les délais convenus le Locataire est considéré, sans nouvelles de sa part, en situation de « non-présentation » et le contrat de location se trouve purement et simplement annulé, dans les conditions définies à l'article 12 des présentes CGV.

Les clefs doivent être rendues à l'hébergeur le jour du départ jusqu'au plus tard à l'heure mentionnée sur le document de voyage ou Bon d'échange, au même endroit.

Dans le cas où il serait impossible au Locataire de respecter ces horaires, il lui appartient de prendre contact avec l'hébergeur conformément à l'article 9.1 des présentes CGV.

24.4. Etat des lieux et dépôt de garantie

Un inventaire du mobilier et des équipements est mis à la disposition du Locataire dans le logement afin qu'il puisse en vérifier le contenu.

Toute réclamation concernant les biens loués, plus particulièrement, l'état des lieux et l'inventaire du mobilier et des équipements, doit être formulée auprès de l'Hébergeur, dans les 48 heures suivant la remise des clefs, délai de rigueur. Aucune réclamation ne sera prise en compte au-delà de ce délai comme après le départ du locataire. Tout objet éventuellement déplacé d'un appartement à un autre et non replacé dans l'appartement d'origine sera considéré comme manquant, lors de l'inventaire.

Un dépôt de garantie dont le montant est indiqué sur le document de voyage ou Bon d'échange, est demandé par l'Hébergeur au Locataire à son arrivée soit par chèque soit par carte bancaire. Le chèque ou la préautorisation carte bancaire sera détruit sous 14 jours, sauf dans le cas où des prestations annexes consommées sur place (téléphone, parking...) et/ou des indemnités devraient être retenues, pour les éventuels dégâts occasionnés, ou nuisances sonores commises, tant dans le logement loué que dans les éventuelles parties communes de l'immeuble (valeur des objets détériorés et/ou manquants, coût réel du ménage ou de la remise en état, indemnités facturées par les syndicats de copropriété, etc.).

24.5. Capacité d'hébergement

Les hébergements sont prévus pour les capacités définies (celles-ci tiennent compte des enfants même en bas âge) sur le descriptif.

Sauf accord exprès et préalable, pour toute personne supplémentaire (adulte ou enfant), même à titre transitoire, par rapport au nombre de personnes indiquées sur le descriptif, l'hébergeur est en droit de réclamer un supplément ou bien de refuser l'hébergement ou la location.

24.6. Durée de location

La durée de location est inscrite sur la confirmation de réservation. La durée ne pourra être prorogée sans l'accord préalable de l'hébergeur.

Le Client déclare sur l'honneur qu'il n'exerce et n'exercera aucune profession dans la location et que les locaux faisant l'objet de la réservation ne sont loués qu'à titre de résidence provisoire, condition essentielle et déterminante sans laquelle la location n'aurait pas été consentie.

24.7. Conditions de location

Toute location commercialisée par le Vendeur sur le Site de réservation est destinée à l'hébergement saisonnier touristique et à usage exclusif d'habitation. Toute sous-location (ou même simple prêt) de la location à une tierce personne, même parente, est rigoureusement interdite.

Tout locataire doit occuper les biens loués « en bon père de famille » et plus particulièrement, veiller au maintien en état du mobilier et des équipements le garnissant. En fin de séjour, la location doit être rendue en bon état d'entretien et de propreté, vaisselle lavée, couvertures et effets rangés.

Le locataire doit se conformer et se soumettre à toutes les dispositions du règlement de copropriété et du règlement intérieur de l'immeuble, dans lequel est situé l'appartement, afin que le propriétaire de l'appartement et l'Agence ne puissent jamais en être inquiétés.

24.8. Responsabilité

La location en meublé saisonnier n'entre pas dans le cadre de la responsabilité des hôteliers. En conséquence, la responsabilité du Vendeur ou de l'Hébergeur ne saurait en aucun cas être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels, bagages, bijoux ou toute autre valeur, introduits tant dans les appartements que dans les parkings ou annexes (local à skis, local à vélos, etc.).

En conséquence, il appartient au Locataire de prendre toutes dispositions pour assurer leur protection au cours de son séjour et notamment, lors de ses absences. Certaines précautions peuvent éviter un éventuel désagrément : penser à bien fermer les baies vitrées avant de quitter l'appartement ainsi qu'à fermer les portes à clef (appartement et casiers à skis).

24.9. Risques locatifs et responsabilités civile villégiature

Le Client est tenu de s'assurer contre les risques locatifs, vols, incendies, dégâts des eaux, recours contre les voisins. A défaut d'avoir souscrit une telle assurance, le Client est réputé en faire son affaire personnelle et répondra personnellement de tous les recours qui seraient exercés à son encontre.

24.10. Risques naturels et technologiques

Conformément à l'article L. 125-5 du code de l'environnement, les locataires des biens immobiliers situés dans des zones couvertes par un plan de prévention des risques techniques ou naturels prévisibles, prescrit ou approuvé, ou dans des zones à sismicité définies en Conseil d'Etat, sont informés par le bailleur de l'existence des risques visés par ces plans et décrets.

A cet égard, l'hébergeur tient à la disposition du Locataire :

- un état des risques naturels et technologiques, à partir des informations mises à disposition par le préfet de département,
- une déclaration sur papier libre des sinistres ayant fait l'objet d'une indemnisation consécutive à une catastrophe reconnue comme telle.

ARTICLE 25 : FORMULAIRES D'INFORMATION STANDARD

Conformément à l'arrêté du 1^{er} mars 2018, les formulaires d'information sont reproduits ci-dessous.

Formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfaits souscrits auprès du Vendeur sur le Site de réservation :

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.
Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme.

Le Vendeur sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, le Vendeur dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où celui-ci deviendrait insolvable.

Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tplgfr21s_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701

Droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt (20) jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs ont le droit d'obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.

Le Vendeur a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de :

GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION

Adresse : domicilié 132, rue des Trois Fontanot 92000 NANTERRE

Numéro de contrat : 4000717752/0

Contact : Mme LEGRAND Marie 01 70 96 60 67

Les voyageurs peuvent prendre contact avec cette entité si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité du Vendeur.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B6B56671A51841699A8FB7B4B5E808A2.tplgfr21s_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701

Formulaire d'information standard pour les contrats portant sur un service de voyage (hors forfait touristique) souscrits auprès du Vendeur sur le Site de réservation :

Si vous achetez ce service de voyage, vous bénéficierez des droits octroyés par le code du tourisme. Le Vendeur sera entièrement responsable de la bonne exécution du service de voyage. En outre, comme l'exige la loi, le Vendeur dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements au cas où celui-ci deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur les droits essentiels : [Code du tourisme](#)

Droits essentiels prévus par le code de tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le service de voyage avant de conclure le contrat de voyage.

Le prestataire du service ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution du service de voyage.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre le prestataire de service ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur service de voyage à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du service de voyage ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du voyage. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du service de voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si le prestataire de service se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du contrat, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début de la prestation, le professionnel responsable annule celle-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début de la prestation en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le voyage.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du voyage, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du voyage, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services



ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du voyage et que le prestataire de service ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du service de voyage.

Le prestataire de service ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si le prestataire de service ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés.

Le Vendeur a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de :

GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION

Adresse : domicilié 132, rue des Trois Fontanot 92000 NANTERRE

Numéro de contrat : 4000717752/0

Contact : Mme LEGRAND Marie 01 70 96 60 67

Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité du Vendeur.

Site internet sur lequel on peut consulter le code du tourisme : [Code du tourisme](#)